



## Récupération de tva sur terrain et construction

Par **missmagali**, le **05/10/2009** à **14:30**

Bonjour,

Entreprise individuelle, BIC, nous souhaitons acheter un terrain en zone artisanale et y faire une construction à usage professionnel et personnel (accord de la mairie et cahiers des charges).

J'aimerais savoir si nous pourrions récupérer la tva sur le terrain (quelle proportion ) et sur la construction (local prof 90 m<sup>2</sup> et perso 80 m<sup>2</sup>).

Est il préférable de l'acheter en nom propre, pour l'Entreprise ou bien créer une SCi dans ce but?

vaut il mieux déclarer un logement de gardiennage plutôt que perso?

Merci pour toutes vos réponses.

Bon après midi.